

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance	plénière

Vendredi 10 juin 2022 – 9h30 Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Interpellation

2.1. de M. Ahmed Mouhssin adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Transport scolaire, concernant la mise en œuvre des recommandations de l'audit concernant le transport scolaire en COCOF paru en juin 2021

3. Questions orales

- 3.1. de M. Youssef Handichi adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture, concernant le partenariat de la Commission communautaire française avec le Brussels Short Film Festival soutenu par l'ambassade d'Israël
- 3.2. de M. Kalvin Soiresse Njall adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant le harcèlement scolaire et la santé mentale dans les écoles de la Commission communautaire française

4. Examen des projets et des propositions

4.1. Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 doc. 86 (2021-2022) n° 1

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 doc. 86 (2021-2022) n° 2 et doc. 86 (2021-2022) 2a

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 doc. 86 (2021-2022) n° 3

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 doc. 86 (2021-2022) n° 4

Rapport: doc. 86 (2021-2022) n° 7

- Rapporteur : M. Gaëtan Van Goidsenhoven
- Discussion générale
- Discussion des articles et des tableaux annexés de chacun des projets de décret et de règlement
- 4.2. Projet de décret modifiant le décret du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale doc. 83 (2021-2022) n° 1 et doc. 83 (2021-2022) n° 2
 - Rapporteuse : Mme Farida Tahar
 - Discussion générale
 - Discussion des articles
- 4.3. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 21 avril 2022 modifiant l'accord de coopération-cadre du 27 février 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la concertation intra-francophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières doc. 87 (2021-2022) n° 1 et doc. 87 (2021-2022) n° 2
 - Rapporteur : M. Gaëtan Van Goidsenhoven
 - Discussion générale
 - Discussion des articles

5. Interpellation - suite

5.1. de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant la prise en charge des maladies chroniques en Promotion de la santé

6. Questions orales - suite

- 6.1. de Mme Nicole Nketo Bomele adressée à Mme Barbara Trachte, ministreprésidente en charge de la Promotion de la santé, concernant le programme de dépistage du cancer du col de l'utérus
- 6.2. de M. Martin Casier adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant l'alarmante augmentation de l'obésité en Belgique
- 6.3. de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant le plan canicule 2022
- 6.4. de Mme Farida Tahar adressée à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant la fracture numérique des apprenant.e.s en alphabétisation et FLE (Français Langue Etrangère)

7. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 9h00)

fixée(s) à 12h00.

8. Vote

des points dont la discussion est terminée, à partir de 12h00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21